L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 11 JUILLET 1894. 67me Année.

Voitures et Harnais, Voitures d'enfants Bicycles,
R. P. RANDALL,
54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 11 JUILLET 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On n'abonne aussi, à la semaine, avec les prix courts.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR E. CURTIS & CIE—Résidences cottages doubles et simples, lots de terre dans le deuxième district.

PAR JAS. P. GUINAULT—Quatre lots de terre à ortigus située dans le deuxième district.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—Propriété dans le quatrième district.

L'autorité Fédérale et les Grèves.

Nous ne connaissons rien d'attristant comme le spectacle auquel nous assistons depuis deux ou trois semaines, surtout depuis les quelques journées qui viennent de s'écouler. Il n'y a plus à se le dissimuler, nous sommes en plein gâchis socialiste; nous y patageons au hasard, sans savoir ce que nous faisons ni où nous allons. Toutes les notions de devoir et de droit se confondent dans les esprits. On ne voit plus clairement où est l'autorité ni à qui il faut obéir.

Cela vient tout d'abord de ce que les hauts fonctionnaires eux-mêmes ne sont pas bien pénétrés de ce que sont leurs devoirs et ne voient pas bien s'ils le doivent ou non, cela vient de ce que, arrivés au pouvoir, ils se croient encore les hommes-lige du parti qui les a élus. C'est là une erreur qui a toujours eu et aura toujours de funestes conséquences.

Vous avez beau avoir été le candidat de telle ou telle coterie à la place de gouverneur ou de maire, par exemple; une fois à votre poste, vous ne devez, vous ne pouvez être que le gouverneur de tout un Etat, le maire de toute une ville, sans distinction ni préférence de personnes. Devant Dieu et devant les hommes, vous êtes obligé de faire respecter la loi, de maintenir l'ordre public par et pour tous, même contrairement aux intérêts de vos anciens amis ou associés politiques ou autres.

Admettons que, dès le commencement des troubles, le gouverneur Altgeld ait fait son devoir, tout son devoir; qu'il ait réprimé le désordre à mesure qu'il se produisait, est-il bien sûr que le pouvoir fédéral eut été obligé d'intervenir?

Lorsque par suite de sa faiblesse impardonnable pour les émeutiers, le gouverneur de l'Illinois s'est vu débordé et réduit à l'impuissance, s'il eut accueilli cordialement, comme il le devait, les secours qui lui arrivaient de Washington, au lieu de les repousser brutalement, à l'aide d'ergoteries indignes non seulement d'un homme d'Etat, mais du plus vulgaire fonctionnaire public, est-ce que les choses en seraient arrivées aux extrémités où nous les avons vues?

M. Cleveland avait cent fois, mille fois raison, en agissant comme il l'a fait; il s'est conquis l'approbation des honnêtes gens de tous les partis. L'événement, du reste, a pleinement justifié sa conduite. Du moment que les agitateurs ont compris que l'on était décidé à les rappeler à l'ordre, ils se sont tenus sur la réserve; du moment que les émeutiers, aveuglés jusque-là, ont senti que le pouvoir n'était pas en leur faveur, comme on le leur avait perfidement insinué, ils ont mis fin à leurs excès.

Il est ridicule, il est odieux de prétendre que, parce que M. Cleveland veut rétablir l'ordre troublé, il est le partisan de telle ou telle compagnie, de tels ou tels capitalistes. Le Président n'a rien à voir dans tout cela. Il est le soutien de la paix publique, il doit la maintenir; il est le protecteur légal de telles ou telles propriétés que l'on saccage, que l'on incendie, et il faut qu'il les sauve de la destruction; il est obligé de conserver intact tel ou tel service public, telle ou telle industrie, et on doit le louer hautement d'avoir accompli son devoir.

Un fait nous a frappés au milieu de cette bagarre, où chacun disait son mot et donnait son avis, sans s'être rendu clairement compte de la situation; c'est le silence prudent et sage du Congrès. Le pouvoir législatif a très bien compris qu'il n'avait pas à intervenir dans cette mêlée et qu'en se jetant dans l'arène, il eut plutôt aggravé qu'amélioré la situation.

Que va-t-il advenir d'ici à demain matin? Aurons-nous une grève générale? Nous l'ignorons encore, mais, du moment où l'autorité fédérale est intervenue, nous avons commencé à nous rassurer, pour le moment du moins. Il suffirait d'un appel de Washington pour voir surgir une armée nombreuse pour réprimer le désordre. Les offres de corps de vétérans et de volontaires abondent à la Maison Blanche. Toute crainte de catastrophe immédiate peut donc être bannie; mais il reste un grand, un redoutable problème à étudier—la lutte du capital et du travail, qui est aujourd'hui plus vive que jamais. Qui va se jeter entre les deux ennemis pour mettre le holà et rétablir entre eux un peu de paix et d'accord? *That is the question.*

L'armurier Guillaume qui a vendu le poignard à Caserio interrogé par le juge d'instruction a répondu ainsi :

C'était vendredi dans la soirée. J'étais occupé à travailler dans mon magasin lorsqu'un individu m'appela au dehors. Se plaçant en face de ma vitrine, il me montra un poignard en disant: "Combien ce couteau?" Je répondis: "Cinq francs cinquante," et je pris dans mon magasin un poignard semblable à celui qui m'était montré. L'individu s'en empara, mit une pièce de cinq francs dans ma main gauche et s'en alla aussitôt d'un pas rapide, après avoir glissé le poignard dans la poche droite de son pantalon.

Cette vente avait été si rapidement faite que j'en ai soupçonné le valeur de la pièce de cinq francs et je me préoccupais plutôt de savoir si cette pièce était bonne que de connaître mon acheteur.

Mesures contre l'Anarchie en France et en Italie.

On sait que le Parlement français et le Parlement italien ne nagent pas précisément dans les mêmes eaux. Ici et là on se mesure des yeux, comme si l'on voulait se ruer l'un sur l'autre; il n'en est rien, bien entendu, et personne n'a envie d'en venir aux mains. Chose curieuse même et que nous n'avons pas observée depuis longtemps: nous voyons les deux Chambres de Paris et de Rome discuter deux questions identiques en vue de les résoudre de la même façon. Nous voulons parler des mesures à prendre contre l'anarchie dont les progrès alarmants jettent partout la terreur. Des deux côtés on réclame des moyens exceptionnels, expéditifs, pour délivrer le monde de cette plaie qui fait tant de ravages, de ce danger qui menace toutes les têtes.

Il suffit d'être investi d'une autorité, d'une fonction quelconque pour être en danger. Il est bien évident que là est la préoccupation du moment, dans toute l'Europe. Parlez-nous d'un danger commun, pour rapprocher les distances. On a déjà été frappé de la conduite de l'empereur Guillaume, en apprenant la nouvelle de l'assassinat du très regretté M. Carnot. Ces deux hommes ne devaient pas être des amis bien chaleureux; la mort du Président de la République a pourtant agi prodigieusement sur l'esprit de Guillaume; il s'est, en cette circonstance lamentable, conduit d'une façon qui lui a attiré l'éloge et les sympathies de tous, même en France. Jamais les rapports entre les deux pays n'ont été aussi amicaux que maintenant. Il en est un peu de même pour l'Italie. Il ne nous étonnerait pas que l'entente qui s'est établie forcément sur ce triste sujet entre les différents cabinets ne produisît peu à peu entre les deux pays un rapprochement dont ils ne peuvent se passer ni l'un ni l'autre, et qui seul peut assurer l'avenir de la race latine.

AVANT L'ELECTION.

Le *Journal des Débats*, écrivait l'avant-veille de l'élection de M. Casimir-Perier:

Tout fait donc prévoir que le nom de M. Casimir-Perier est celui qui sera proclamé par le président de l'Assemblée nationale.

Nos lecteurs seront bientôt fixés sur la justesse de ce pronostic. Quant aux raisons qui ont décidé cette préférence, elles notamment marquées dans le cours de la journée d'hier, il est peut-être inutile de les énumérer; elles sont connues, elles sortent pour ainsi dire des circonstances même où nous nous trouvons.

Nous traversons des moments difficiles; la période qui va s'ouvrir est de celles qui peuvent engager un long avenir, et ceux qui ont à prendre part à la conduite des affaires de l'Etat ne peuvent s'exagérer l'importance de leurs actes et l'étendue de leur responsabilité. Le citoyen qui va, pendant sept années, être investi de la plus haute fonction de l'Etat et représenter la France devant l'étranger doit avant tout n'républicain éprouvé, dont la loyauté, la droiture, en même temps que la fermeté et l'expérience politique inspirent toute confiance. A tous les points de vue l'on peut dire que M. Casimir-Perier a fait ses preuves. Ses opinions républicaines n'ont connu aucune défaillance. Il a été l'un des fondateurs de la République. Dans les phases critiques qu'elle a traversées, il a toujours été au nombre de ses plus fermes défenseurs. Il a lutté pour elle. Fidèle à ses convictions, il y a conformé tous ses actes, sans se laisser jamais détourner par aucune considération privée, par aucune influence. Il a su, dans un temps où la République n'était pas aussi incontestée ni aussi soutenue par l'opinion qu'elle l'est aujourd'hui, le courage et la fermeté inflexible de ses opinions républicaines. Comme président de la Chambre, il a su conquérir l'estime de tous. Appelé à la présidence du Conseil, dès qu'il lui est apparu qu'il y avait là un devoir à remplir, il a imposé silence à ses préférences personnelles, et il s'est acquitté de sa tâche avec une résolution, une netteté de conduite et de langage, un sang-froid et une intrépidité aux quelles jusqu'à ses adversaires ont été forcés de rendre hommage; et ceux-là même qui récriminaient le plus contre sa politique n'ont pas trouvé un seul point par où ils puissent attaquer son caractère. Au pouvoir, il a été l'homme d'une idée et d'une politique; il n'a été l'homme d'aucun parti.

Mais d'autres considérations l'ont dû signé après à ceux qui ont à pourvoir à la succession de M. Carnot. Tout le monde sent que le citoyen qui va devenir l'hôte de l'Elysée a un rôle à remplir qui dépasse de beaucoup la sphère de nos querelles intérieures. Ce qui fait l'honneur de notre temps, malgré tant d'ombres qui l'attristent, c'est que les préoccupations patriotiques priment tous les autres.

Si M. Carnot a gagné l'estime et le respect de tous les Français, et si sa mort laisse des regrets et amers, c'est surtout parce qu'il s'est fait une idée très haute de cette partie de sa tâche, et qu'il s'en est acquitté noblement et avec succès, c'est parce qu'il a largement contribué à relever le nom de la France. Les manifestations de sympathie et de douleur qui se sont produites à l'étranger à la nouvelle de sa fin tragique, les témoignages émus qui nous arrivent de toutes parts, prouvent que le président de la République française était loin d'être un personnage indifférent pour l'Europe. C'est une tradition maintenant établie et qu'il importe de ne pas laisser prescrire; et, à l'heure actuelle, moins que jamais, il nous est permis de négliger ce qui peut assurer notre prestige et donner autorité à notre parole au dehors. Personne ne peut contester que ce point de vue ne soit un de ceux qui méritent le plus d'attention quand il s'agit de désigner l'homme qui, durant sept ans, personnifiera pour ainsi dire la France devant l'étranger, et qui, au milieu de nos crises politiques et ministérielles sera à même de mettre quelque liaison et quelque suite dans nos conversations à l'extérieur. Et s'il se trouve qu'un homme politique a déjà acquis l'expérience de ces affaires, s'il a eu en main les intérêts de la France vis-à-vis de l'étranger, et s'il a fourni des preuves de sa sagacité, de sa fermeté, de sa prudence; si, dans son passage aux affaires étrangères, il a su donner une bonne opinion de la France, lui faire tenir le langage et prendre l'attitude qui lui conviennent; si son nom et son caractère sont connus et estimés en Europe, toutes ces circonstances sont certainement d'un grand poids pour déterminer le choix de ceux qui, en élisant le Président de la République française, songent surtout à la France, à ses destinées et au rang qu'elle doit occuper dans le monde.

ARRESTATIONS.

Lyon, le 29 juin.

La police a procédé aujourd'hui à l'arrestation de deux individus spécialement désignés à ses recherches. L'un, nommé Morel, âgé de vingt-cinq ans, ancien garçon de café et anarchiste connu, qui venait de faire un héritage de 30,000 fr., aurait été vu, dimanche vers onze heures du soir, distribuant de l'argent aux premiers manifestants et les excitant à commencer le pillage contre l'établissement de M. Casati. L'autre, nommé Vidal, aurait dit, dimanche soir, étant attablé dans un café de la Guillotière: "Ah! il est sept heures. Carnot doit avoir son affaire!"

Marseille, le 29 juin.

L'existence d'une conspiration ayant pour but l'assassinat du Président de la République est, à l'heure actuelle, parfaitement certaine.

La police est sur les traces des affidés, dont la dernière réunion fut tenue à Cette.

C'est là que Caserio fut désigné par le sort pour être l'exécuteur de la criminelle démion.

Des arrestations sont imminentes.

L'ASSASSIN ET SES COMPLICES.

Lyon, 28 juin.

L'anarchiste Caserio, l'assassin de M. Carnot, est interrogé tous les jours par M. Benoist, juge d'instruction, au sujet de son abominable crime. Il refuse toujours de s'expliquer et se renferme dans un mutisme absolu et répète qu'il ne parlera que devant le jury. Est-ce un solitaire? A-t-il eu des complices? Ce n'est pas de ses réponses que l'on peut attendre quelques éclaircissements. Dans ces interrogatoires, M. Benoist est assisté d'un interprète. Caserio comprend parfaitement le français, comme le prouve ce simple fait: dimanche soir, quand les magistrats voulurent le questionner, il affecta de ne savoir parler que l'italien. M. Eliel de Saint-Albert, conseiller de préfecture, qui connaît très bien cette langue, se trouvait présent et interrogea Caserio; mais, quand il transmit aux magistrats les réponses de l'assassin, celui-ci, estimant qu'elles n'étaient pas rapportées d'une façon absolument exacte, répéta à plusieurs reprises: "Ce n'est pas tout à fait ça." Mais si l'anarchiste italien comprend le français, il le parle assez mal; il cherche ses mots et, pour peu que la conversation se prolonge, la difficulté qu'il éprouve à s'exprimer s'accentue. Ne pouvant obtenir de lui aucun aveu sur les mobiles de son crime, le juge d'instruction s'efforce de recueillir des renseignements sur son passé.

Dans sa cellule, Caserio est l'objet d'une étroite surveillance; ses gardiens ne le perdent pas de vue; il est, en cette, sérieusement lotgédé, de manière à ne pouvoir faire que très peu de mouvements, et à l'empêcher d'attenter à ses jours.

L'assassin de M. Carnot n'a perdu ni l'appétit ni le sommeil. Tel nous l'avons vu la nuit de dimanche à lundi, calme, silencieux et indifférent, tel il est encore, passant à dormir la plupart du temps. Les premiers jours, il avait gardé son sang-froid, mais les coups qu'il avait reçus l'avaient abattu; il a repris entièrement possession de lui-même aujourd'hui. Il n'a pas le type classique de l'Italien; il a le teint clair, les cheveux presque blonds, l'œil bleu; sa physionomie est plutôt celle du "voyou" de nos grandes villes.

DÉTAILS INTÉRESSANTS.

On écrit de Cette:

Nous garantissons les renseignements suivants sur la dernière journée passée à Cette par l'assassin. Samedi, vers dix heures et demie du matin, le patron boulanger Viala, au service duquel il était entré au mois de décembre 1893, avait avec lui une discussion des plus futiles.

Santo Caserio répondit d'un air très dégagé qu'il était dans l'intention de quitter son emploi à la fin du mois et que, conséquemment, tout lui devenait indifférent. Son patron lui ayant offert de le régler immédiatement, il accepta. Il ne lui revenait qu'une somme de vingt francs avec laquelle il partit. Il était onze heures du matin.

On ne connaît pas l'emploi de son temps jusqu'à une heure de l'après-midi. A ce moment, on le vit au café du Gard, attablé avec les quatre anarchistes dont, deux fois par semaine, il faisait sa compagnie. Jamais, en effet, il n'avait fréquenté ses compatriotes. Tous ces moments de loisir, il les consacrait aux compagnons Lacroix, Arcon, Saurel et Mourgues, que la police a mis en état d'arrestation dès la première heure.

Nous avons questionné le patron de l'établissement sur la conversation tenue. Il n'y avait pas prêté attention, mais il se souvient que Caserio, resté seul, lui avait demandé combien coûterait le voyage d'Avignon à Lyon.

Santo Yéronimo Caserio était signalé comme un anarchiste dangereux. Dès son arrivée à Cette, on avait préposé à sa surveillance Durand, l'agent le plus intelligent de la brigade de Sûreté, qui avait pris au jour le jour sur son carnet des renseignements sur lui. Par malheur, le jour du départ de Santo, la surveillance de Durand s'est relâchée par suite de circonstances tant à fait indépendantes de sa volonté; on a donc pu établir de façon certaine ce qu'avait fait l'Italien jusqu'à cinq heures du soir. On sait seulement qu'il a acheté, entre cinq et six heures du soir, chez Guillaume, armurier, rue Gambetta, moyennant cinq francs, le poignard qui a frappé M. Carnot.

L'enquête a provoqué un événement dont tout le pays est agité.

Mandé à diverses reprises par le Parquet sur la déposition d'un témoin, M. Granier, âgé de trente-deux ans, assilli et terreur aussi intenses qu'inexplicables, avait fait dire par sa femme qu'il n'était pas à Cette. Cependant le Parquet se présente aujourd'hui, vers midi et demi, à la ville Joyeuse, où il trouve Granier qui déjeune en compagnie de quelques parents. Sans ménagements, il lui apprend que la police le réclame. Granier quitte brusquement la table, en s'écriant: "Adieu à tous!" Il franchit la porte d'entrée de la campagne, et avant qu'on ait pu le suivre, se précipite sur le couteau qu'il a fixé par le manche dans le mur extérieur, constraint ses pieures sèches. Terrifiés, les convives le relèvent, tandis que lui-même arrache l'arme de la plaie. Le docteur Petit, médecin en chef de l'hôpital Saint-Charles, ne peut que constater la mort.

Ce tragique événement a apporté d'étranges et nouvelles complications dans l'instruction. On cherche le lien qui peut exister entre ce suicide et l'arrestation de Caserio. Personnellement, nous croyons que l'idée de tuer M. Carnot lui est venue soudain samedi après son retour de chez son patron, le boulanger Viala, et que, sans cet incident, M. Carnot serait encore vivant.

L'assassin, en effet, ne possédait que quatre francs et ce sont les vingt francs que lui a comptés son patron qui lui ont permis d'acheter le poignard et de prendre le train.

Nous rappellerons toutefois une déclaration faite antérieurement par Caserio: "Si je pouvais rentrer en Italie sans crainte d'être arrêté, j'irais poignarder le roi Humbert ou Crispi."

A défaut du roi Humbert et de M. Crispi, le misérable a choisi, très certainement sur l'avis conforme de ses quatre amis anarchistes, le Président Carnot.

Quelle que soit l'émotion produite, les habitants de Cette ont su conserver un calme absolu, et la population italienne, très nombreuse, n'a été en butte à aucune attaque. Il est vrai que le chancelier du consulat d'Italie, M. Lombardo, est très aimé à Cette.

LE MAIRE DE MARSEILLE A SES ADMINISTRÉS.

Le maire de Marseille a adressé à la population marseillaise l'appel suivant:

Le crime odieux auquel a succombé en pleine fête du travail le président de la république française devait provoquer à la fois dans notre population une profonde commisération pour la victime respectée et une violente colère envers le meurtrier abominable.

Votre pitié, vos regrets sincères survivront certainement autour de la mémoire du grand citoyen que vous avez accueilli, il y a quatre ans, avec toute la cordialité de votre race. Votre colère ne vous emportera pas au-delà des limites qui vous sont imposées par votre patriotisme, et le peuple de Marseille, dont les sentiments de générosité se sont tant de fois affirmés vis-à-vis de ses hôtes, conservera la dignité et le calme qui sont les prérogatives de la force et du droit.

C'est au nom de l'intérêt public, au nom de votre antique renommée de sagesse et de grandeur d'âme, que vous répondrez bien loin de vous toute excitation à des actes de vengeance populaire.

Il ne faut pas que votre ressentiment atteigne des innocents. Au moment même où toutes les nations, dans un élan d'unanime sympathie, s'associent au deuil de la France, ne rendons pas un pays tout entier responsable de l'atroce attentat commis par un homme qui s'est rejeté lui-même en dehors de toute civilisation.

Dévoués au gouvernement de la république, ardents dans votre amour pour la patrie, vous vous efforcerez par votre calme de rehausser encore le prestige de la France et de rendre plus facile la tâche qu'il lui reste à accomplir.

La justice poursuivra son action impartiale et froide; recueillie dans notre douleur, attendons son verdict avec confiance.

Vive la France! Vive la république!

DOCTEUR FLAISSIÈRES.

Société Francaise du 14 Juillet.

Nouvelle Orléans, 10 juillet 1894.

Monsieur l'Editeur de l'ABEILLE.

Nous vous demandons l'hospitalité, dans les colonnes de votre estimable journal, pour fournir à la Colonie Française et aux nombreux amis de la France, de courtes et pratiques explications, au sujet d'un *Avis* que nous venons de lire dans votre numéro du 10 juillet, ainsi conçu:

AVIS.

Les Français désirant protester contre la célébration du 14 Juillet cette année, sont invités à se réunir chez M. Paul Blot, 107 rue de Chartres, mercredi, 11 courant à 9 heures du soir.

PAUL BLOT.
107 rue de Chartres.

Lorsqu'une dépêche télégraphique de la Presse associée annonça, la semaine dernière, que la célébration de la fête nationale du 14 Juillet n'aurait pas lieu en France, plusieurs Français de notre cité se figurèrent à tort qu'il en serait de même à la Nouvelle-Orléans. Une telle supposition, après le lâche assassinat du Président Sadi-Carnot à Lyon, était certes inspirée par un bon sentiment. Mais, ceux qui pensèrent ainsi ignoraient absolument dans quelles conditions se trouve la Société Française du 14 Juillet, ici.

Et, si M. Paul Blot,—avant de provoquer, chez lui, une réunion de Français à l'effet de protester contre la "célébration du 14 Juillet,"—nous avait fait l'honneur de nous demander, en bon compatriote, des explications, voici ce que nous lui aurions franchement répondu:

1. La Société Française du 14 Juillet, —d'après le paragraphe 2 de l'art. 3 de sa charte,—a pour but de perpétuer à la Nouvelle-Orléans la célébration de la fête nationale de la République Française.

2. Le Comité Général, élu par l'assemblée plénière annuelle de notre association, avait,—au moment de l'attentat de Lyon, passé tous les contrats relatifs à la fête des 14 et 15 juillet 1894: privilèges, musique, feu d'artifice, décoration, concerts, etc., etc. Les préparatifs des contractants étaient à peu près terminés. Donc, si la fête eût été contremandée, tous les nombreux entrepreneurs commissionnaires auraient attaqué notre Société en dommages intérêts devant les cours compétentes et auraient, sans le moindre doute possible, obtenu des indemnités très importantes, qui auraient absorbé et bien au delà le fond de réserve de la Société Française du 14 juillet.

Avions-nous le droit de ruiner une Association prospère qui nous a confié ses intérêts? Poser la question c'est la résoudre!

Aucune comparaison possible d'ailleurs, ne peut être établie entre Paris et notre Société.

En France c'est le gouvernement et les municipalités qui couvrent les dépenses du 14 Juillet; ici, c'est une Société civile, incorporée le 25 avril 1890 par acte passé devant M. Dreyfous, notaire de notre ville, enregistré le 26, B. 395, F. 520.

Son but—paragraphe 1er, art. 3,—est de créer une œuvre française à la Nouvelle-Orléans par les bénéfices qui résulteront de la célébration de la fête de 14 Juillet, soit en faveur des orphelins et vieillards, soit une école française gratuite, soit tout autre œuvre de bienfaisance publique.

Telles sont sommairement les causes qui ne nous ont pas permis de ne pas célébrer, aux Fair Grounds, cette année, la fête nationale de la France républicaine.

Quant à M. Paul Blot et à ses amis, qu'ils nous permettent de leur dire que nous portons, aussi profondément qu'eux, dans notre cœur, le deuil de la mort de Sadi Carnot. Notre société l'a prouvé en assistant officiellement au service funèbre du regretté Président, à la Cathédrale St-Louis.

Le 14 juillet sera célébré aux Fair Grounds, samedi et dimanche prochain; M. le Consul de France assistera à notre fête et y prononcera une patriotique allocution.

Nous comptons, malgré quelques rares protestations,—regrettables à tous les points de vue,—sur la présence de tous les Français et de tous les innombrables amis de la France, de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane.

Agréez, Monsieur l'Editeur, l'assurance de notre respectueuse et distinguée considération.

Pour le COMITÉ GÉNÉRAL,
ROMAIN SÉNAC,
Président.

EMILE SERRES, Secrétaire.

L'Agua-Cure d'Ayer est un spécifique infaillible pour les maladies miasmatiques et bilieuses.

LA SITUATION A LYON.

Lyon, 29 juin.—Le travail a repris ce matin dans tous les chantiers d'assainissement; sur ces différents points, tout est calme. Dès la prem ère heure, des bandes de désœuvrés ont parcouru les quais avec l'intention d'empêcher les ouvriers de travailler. Ils ont été dispersés par la police et le travail a repris comme d'ordinaire.

Le service de la sûreté a acquis la certitude que l'assassin de M. Carnot aurait été en relations avec certains anarchistes de Marseille; une enquête se produisit.

Cet après-midi, une bande composée des mêmes perturbateurs que ce matin a renouvelé ses tentatives pour entraver le travail sur les quais, trois arrestations ont été opérées. La bande, composée de cent cinquante individus environ, a été facilement dispersée. Le travail a repris son cours habituel.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera célébrée jeudi 12 juillet 1894 à 8 heures du matin à l'église Saint Maurice, pour le repos de l'âme de BERTRAND FERRAN. Les amis et connaissances sont priés d'y assister. De la part de sa veuve et de son bon-frère Léon Lovedan et François Dauti.

P. LABAT,
Acquéreur des Caves Bordelaises.
Il a transféré les dites Caves
AU No 234 RUE PRIEUR,
Coin Bayou Road.
Et prévient ses amis, connaissances et le public en général, qu'il est toujours prêt à leur servir comme par le passé. Les meilleurs vins et liqueurs à des prix modiques.
4 mars—1 an.

Bureau de la Compagnie d'Assurances du Sud (Southern Ins. Co.) de la Nile-Brésienne—No 54, rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1894.—A une réunion spéciale du Bureau des Directeurs de cette Compagnie, tenue ce jour, un dividende intérêt séminestriel de QUATRE POUR CENT, a été déclaré, payable sur demande.

SCOTT McGEHEE,
Secrétaire.
11 juil—7f

Bureau de l'Importer's Bonded Warehouse Co., coin Conti et Perdido—Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1894.—A l'élection annuelle pour cinq directeurs de cette compagnie, tenue lundi, le 2 juillet 1894, les personnes suivantes ont été élues, à l'unanimité, pour servir pendant l'année courante:

Henry Trémoulet, Horatio Lange, Arthur Blache, J. C. Trémoulet et Louis D. Lagarde.

A une réunion du Board tenue ce jour, M. Henry Trémoulet a été réélu à l'unanimité Président, et M. Hore le Lange, Vice-Président.

E. A. JOURDAN,
Secrétaire.
11 juil—3f

Incendie—Incendie—Incendie.
VENTE
De Vêtements légèrement endommagés. Articles de toilettes pour hommes sacrifiés.
59 rue du Canal
7 juil—8 f

PERES & COULON.

ADRIEN PÉRES, ex-sommelier, et pendant 14 ans de la maison Lamothe, et PIERRE COULON ont fait acte d'association pour servir le 20 juin au coin de l'avenue Claiborne et de la rue Dumaine un débit de liqueurs. On y trouvera les meilleurs vins domestiques et importés aux prix les plus réduits. Livraison à domicile sans frais.

Les amis de ces messieurs sont cordialement invités à assister à cette ouverture, à partir de 3 heures de l'après-midi.

20 juin—1m—dim mar ven

Avis Spécial.

Une assemblée des actionnaires de l'"Union Gold Mining Company" sera tenue au No 128 (ancien numéro 124), rue Carondelet, entre Canal et Commune, à la Nlle-Orléans, Lou. à 7 heures PM du sam. JEUDI, 19 juillet, 1894, pour liquider les affaires de la dite compagnie, conformément à l'Article V de la charte.

Approuvé:
W. A. KERNAGHAN, Président.
P. M. COMMAGERE, Secrétaire.
18 juin—15 22 29—juil 7 14 19

Maison de Vetements de Lion!
RIEN QUE DES MARCHANDISES NOUVELLES
COUPE ET DETAILS PARFAITS.
Prix Plus Bas - : - Nouvelles Réductions
DANS NOTRE
GRANDE VENTE D'ECOULEMENT.
Toutes nos Marchandises jetées au Vent en ce Mois de Juillet
VENTE SPECIALE DE 10,000 PALETOTS ET GILETS EN ALPACA.
Surprise pour tout le Monde!!
M. LION & CO.,
Nouveaux Numéros 801, 803, 805, 807, 809 et 811
Decatur, coin Ste-Anne.
12 mai—7

AVIS est par le présent donné, comme il est requis par l'article 48 de la Constitution de la Louisiane, que la Banque Nationale de la Louisiane de la Nouvelle Orléans et le New Orleans Canal & Banking Company demanderont à la Législature, maintenant en session, par un acte demandant une appropriation pour retirer les coupons des Bons de l'Etat de la Louisiane, payés par eux quand ils étaient agents fiscaux de l'Etat.

7 juin—30f

Bureau de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 18 juin, 1894—Une réunion générale des actionnaires sera tenue au bureau de ladite association, No 48, rue du Camp, en cette ville, JEUDI, le 19 juillet, 1894, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour voter sur l'extension de la charte et sur telle autres changements, additions ou modifications à dite charte qui pourront être soumis à l'assemblée.

Par ordre de la Direction,
GEO. LANAUX, Président.
CHAS. D. DEMRY, Secrétaire.
1er juil—15 8 12 15 19

Bureau du Trésorier de Ville de la Nouvelle-Orléans, Chambre No 2, Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, 26 juin 1894.—Avis aux Contribuables.—Les taxes sur la propriété tomée-ro pour 1894 deviennent par acte passé devant M. Dreyfous, notaire de notre ville, enregistré le 26, B. 395, F. 520.

Son but—paragraphe 1er, art. 3,—est de créer une œuvre française à la Nouvelle-Orléans par les bénéfices qui résulteront de la célébration de la fête de 14 Juillet, soit un asile pour orphelins et vieillards, soit une école française gratuite, soit tout autre œuvre de bienfaisance publique.

Telles sont sommairement les causes qui ne nous ont pas permis de ne pas célébrer, aux Fair Grounds, cette année, la fête nationale de la France républicaine.

Quant à M. Paul Blot et à ses amis, qu'ils nous permettent de leur dire que nous portons, aussi profondément qu'eux, dans notre cœur, le deuil de la mort de Sadi Carnot. Notre société l'a prouvé en assistant officiellement au service funèbre du regretté Président, à la Cathédrale St-Louis.

Le 14 juillet sera célébré aux Fair Grounds, samedi et dimanche prochain; M. le Consul de France assistera à notre fête et y prononcera une patriotique allocution.

Nous comptons, malgré quelques rares protestations,—regrettables à tous les points de vue,—sur la présence de tous les Français et de tous les innombrables amis de la France, de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane.

Agréez, Monsieur l'Editeur, l'assurance de notre respectueuse et distinguée considération.

Pour le COMITÉ GÉNÉRAL,
ROMAIN SÉNAC,
Président.

EMILE SERRES, Secrétaire.

L'Agua-Cure d'Ayer est un spécifique infaillible pour les maladies miasmatiques et bilieuses.

LA SITUATION A LYON.

Lyon, 29 juin.—Le travail a repris ce matin dans tous les chantiers d'assainissement; sur ces différents points, tout est calme. Dès la prem ère heure, des bandes de désœuvrés ont parcouru les quais avec l'intention d'empêcher les ouvriers de travailler. Ils ont été dispersés par la police et le travail a repris comme d'ordinaire.

Le service de la sûreté a acquis la certitude que l'assassin de M. Carnot aurait été en relations avec certains anarchistes de Marseille; une enquête se produisit.

Cet après-midi, une bande composée des mêmes perturbateurs que ce matin a renouvelé ses tentatives pour entraver le travail sur les quais, trois arrestations ont été opérées. La bande, composée de cent cinquante individus environ, a été facilement dispersée. Le travail a repris son cours habituel.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera célébrée jeudi 12 juillet 1894 à 8 heures du matin à l'église Saint Maurice, pour le repos de l'âme de BERTRAND FERRAN. Les amis et connaissances sont priés d'y assister. De la part de sa veuve et de son bon-frère Léon Lovedan et François Dauti.

P. LABAT,
Acquéreur des Caves Bordelaises.
Il a transféré les dites Caves
AU No 234 RUE PRIEUR,
Coin Bayou Road.
Et prévient ses amis, connaissances et le public en général, qu'il est toujours prêt à leur servir comme par le passé. Les meilleurs vins et liqueurs à des prix modiques.
4 mars—1 an.

Bureau de la Compagnie d'Assurances du Sud (Southern Ins. Co.) de la Nile-Brésienne—No 54, rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1894.—A une réunion spéciale du Bureau des Directeurs de cette Compagnie, tenue ce jour, un dividende intérêt séminestriel de QUATRE POUR CENT, a été déclaré, payable sur demande.

SCOTT McGEHEE,
Secrétaire.
11 juil—7f

Bureau de l'Importer's Bonded Warehouse Co., coin Conti et Perdido—Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1894.—A l'élection annuelle pour cinq directeurs de cette compagnie, tenue lundi, le 2 juillet 1894, les personnes suivantes ont été élues, à l'unanimité, pour servir pendant l'année courante:

Henry Trémoulet, Horatio Lange, Arthur Blache, J. C. Trémoulet et Louis D. Lagarde.

A une réunion du Board tenue ce jour, M. Henry Trémoulet a été réélu à l'unanimité Président, et M. Hore le Lange, Vice-Président.

E. A. JOURDAN,
Secrétaire.
11 juil—3f

Incendie—Incendie—Incendie.
VENTE
De Vêtements légèrement endommagés. Articles de toilettes pour hommes sacrifiés.
59 rue du Canal
7 juil—8 f

PERES & COULON.

ADRIEN PÉRES, ex-sommelier, et pendant 14 ans de la maison Lamothe, et PIERRE COULON ont fait acte d'association pour servir le 20 juin au coin de l'avenue Claiborne et de la rue Dumaine un débit de liqueurs. On y trouvera les meilleurs vins domestiques et importés aux prix les plus réduits. Livraison à domicile sans frais.

Les amis de ces messieurs sont cordialement invités à assister à cette ouverture, à partir de 3 heures de l'après-midi.

20 juin—1m—dim mar ven

Avis Spécial.

Une assemblée des actionnaires de l'"Union Gold Mining Company" sera tenue au No 128 (ancien numéro 124), rue Carondelet, entre Canal et Commune, à la Nlle-Orléans, Lou. à 7 heures PM du sam. JEUDI, 19 juillet, 1894, pour liquider les affaires de la dite compagnie, conformément à l'Article V de la charte.

Approuvé:
W. A. KERNAGHAN, Président.
P. M. COMMAGERE, Secrétaire.
18 juin—15 22 29—juil 7 14 19

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche
Coin des rues Dauphine et Bienville. A deux lots de la rue du Canal. Bas-Ville
Janvier 92—1 an—mer ven dim

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis
Toutes les pertes sont payées COMP